

# Culture en région: il n'y a pas de loup dans nos bergeries

Par **FRÉDÉRIC MITTERRAND**

Ministre de la Culture et de la Communication

« **C**rier au loup »: l'expression s'impose lorsque l'on entend certains élus territoriaux et certains acteurs du monde culturel élever la voix par avance contre la réforme territoriale actuellement en débat dans nos assemblées.

A les entendre, avec la suppression de la clause de compétence générale et l'assèchement de leurs ressources, l'Etat serait en train de tuer la culture en empêchant les collectivités territoriales de s'impliquer dans son financement.

A les entendre, on se dit surtout qu'ils n'ont pas beaucoup écouté. Ils n'ont pas écouté le discours que le président de la République a prononcé, lorsqu'il a adressé ses vœux au monde de la culture, le 7 janvier, à la Cité de la musique. Il a en effet clairement affirmé à cette occasion que la compétence culturelle des collectivités territoriales serait préservée. Et croyez bien que je ferai tout pour que la volonté du président de la République de conserver à la culture son caractère de compétence partagée entre l'ensemble des collectivités publiques soit bien suivie d'effet.

La réforme en cours permettra au plan général de démêler l'enchevêtrement des compétences, mais sans attenter à l'effort culturel dans nos territoires. En permettant d'éviter l'éparpillement des moyens et le gâchis des énergies, elle garantira une meilleure efficacité de l'action publique et accroîtra ainsi, à terme, l'attractivité de nos territoires où la culture a naturellement toute sa place. Depuis des décennies, la politique culturelle se conjugue avec succès dans nos territoires. Le ministère de la Culture et de la Communication a joué la carte de la décentralisation, et le maintien des Directions régionales des affaires culturelles (Drac) parmi les huit directions déconcentrées de l'Etat démontre avec éclat la pérennité de son implication en matière culturelle aux côtés des collectivités. Les Drac sont et resteront des interlocuteurs privilégiés des collectivités territoriales, un pivot de l'action culturelle en région, le soutien d'une

politique partenariale entre l'Etat et toutes les collectivités locales qui souhaiteront investir dans la culture. L'Etat continuera de jouer son rôle de levier en matière de politique culturelle.

C'est pourquoi ceux qui s'inquiètent doivent être rassurés et ceux qui prendront prétexte de la suppression de la taxe professionnelle pour diminuer leur engagement en matière de culture ne seront pas crédibles, puisqu'une compensation des revenus de cette taxe est garantie par l'Etat.

L'effort en matière culturelle sera maintenu dans notre pays à condition, il est vrai, que chacun donne à la culture la place qu'il revendique pour elle. La démarche de certains élus qui annoncent une réduction de leurs budgets culturels en accusant l'Etat, alors que ceci relève de leur propre responsabilité, ne doit tromper personne. Se poser en défenseur de la culture, au moment même où on la relègue au second plan de ses priorités, est habile, mais les visées politiciennes d'une telle posture sont trop évidentes pour convaincre.

L'Etat, lui, précisément, ne baisse pas les budgets qu'il accorde à la culture: je bénéficie d'un budget qui, à périmètre constant, a augmenté de 7% entre 2007 et 2010 et pour lequel le président de la République a décidé le dégel total en 2010. Ce dégel, je le souligne, est d'ores et déjà effectif et ce dans un contexte économique dont chacun connaît les contraintes. J'ai également souhaité que les crédits destinés aux Drac augmentent de près de 10% en 2010. Car le président de la République l'a bien souligné le 7 janvier. La crise ne doit pas être utilisée contre le développement de la culture: elle porte en elle d'immenses ressources économiques, notamment par l'attractivité exceptionnelle qu'elle confère à notre pays et à ses territoires.

Je suis convaincu qu'il faut, au contraire, franchir une nouvelle étape dans le partenariat culturel de l'Etat avec les collectivités territoriales. C'est l'objet de la mission que je viens de confier à Jérôme Bouët, au vu de ses anciennes expériences de Directeur régional des affaires culturelles et de Directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles. Ses propositions concrètes me seront remises en septembre. C'est aussi la raison pour laquelle je souhaite conforter le rôle du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel que je préside, qui mène des travaux essentiels à mes



yeux. Ce conseil illustre en effet ce que peut apporter une réflexion partagée avec les élus. Son rôle doit s'affirmer dans le nouveau contexte de la réforme des collectivités. L'idéal que je défends d'une «culture pour chacun» doit être marqué par une attention renforcée à l'ensemble de nos territoires dans toute leur diversité, comme à toutes les catégories sociales qui se sentiraient éloignées de l'offre culturelle de leur pays. Il n'y a pas de loup dans nos bergeries. L'exception culturelle restera la marque de fabrique de notre pays et de ses territoires.

**Les Drac resteront des interlocuteurs privilégiés des collectivités territoriales, un pivot de l'action culturelle en région, le soutien d'une politique partenariale entre l'Etat et les collectivités locales qui souhaitent investir dans la culture.**